Réacheminer le courrier et Réacheminer le courrier sélectivement

Recevoir le courrier commercial en totalité ou en partie à une autre adresse

Vous souhaitez faire distribuer votre courrier commercial à une autre adresse à plus ou moins long terme? Tous les envois ou seulement une partie? À vous de choisir.

Pour la distribution temporaire ou durable de vos envois adressés à une autre adresse de destination, la Poste vous propose deux solutions: «Réacheminer le courrier» et «Réacheminer le courrier sélectivement».

Avec la prestation «Réacheminer le courrier», au lieu d'être distribué à votre siège social, l'ensemble de votre courrier commercial est distribué à une autre adresse que vous avez définie. Avec «Réacheminer le courrier sélectivement», grâce à des critères que vous définissez dans l'adressage, vous pouvez recevoir les envois de votre choix à une autre adresse de destination.

Durée de réacheminement au choix

Vous définissez les dates de début et de fin du réacheminement selon vos besoins. Il est par exemple judicieux de faire réacheminer votre courrier pour une courte durée si votre entreprise reste fermée en raison de congés annuels ou si votre siège social est temporairement inutilisable pour cause de travaux. Même en cas d'absence, vous savez ce qui se passe et vous ne manquez aucune opportunité commerciale ni aucun rendez-vous.

Un réacheminement à long terme est approprié si vous voulez faire distribuer le courrier d'une filiale directement à un centre de scannage ou de traitement.

Il est possible de réacheminer le courrier à court ou long terme depuis différentes adresses de départ. Il peut s'agir de l'adresse du domicile, de l'adresse case postale, du numéro postal d'acheminement de la société ou d'une sous-adresse.
Lors d'un réacheminement sélectif, le point de référence demeure l'adresse de la filiale, ce qui établit une proximité régionale avec la clientèle.

Réacheminer l'ensemble du courrier

Le réacheminement de votre courrier commercial peut s'effectuer vers des adresses en Suisse et à l'étranger. Vous pouvez faire réacheminer des lettres et des colis adressés. Un réacheminement de colis n'est toutefois possible que dans le cadre d'un réacheminement de lettres.

Passez votre ordre au guichet postal ou bien en ligne sur www.poste.ch/courrier-commercial-reexpedier. Si vous n'êtes pas encore enregistré(e) en tant que client(e) commercial(e), vous pouvez ouvrir un compte utilisateur commercial sur www.poste.ch/login.

Réacheminer le courrier sélectivement

Il est possible de procéder au réacheminement partiel de votre courrier commercial vers des adresses en Suisse. Vous définissez, dans l'adressage, les critères de sélection des envois qui doivent être distribués à une autre adresse de destination. À titre d'exemple, il peut s'agir de la désignation du service dans l'adresse.

Pour passer l'ordre «Réacheminer le courrier sélectivement», adressez-vous tout simplement à votre conseillère ou votre conseiller à la clientèle. Votre interlocutrice ou votre interlocuteur vérifiera la faisabilité du réacheminement en fonction des critères que vous aurez sélectionnés. Cela prend environ dix jours ouvrés. Le réacheminement débute une semaine après la passation définitive de l'ordre.

Types d'envois exclus du réacheminement

Réacheminer le courrier

Suisse et étranger
- Envois Coursier Suisse, envois en poste restante ou avec une adresse militaire, envois Innight, envois PromoPost, journaux gratuits non adressés et actes de poursuite (réacheminement uniquement possible au sein de l'arrondissement de poursuite).
- Les colis de la Poste sont réacheminés en Suisse sur demande et sont considérés comme de nouveaux dépôts.

Étranger
Actes judiciaires, actes de poursuite, colis, mandats postaux et de paiement, envois avec adresse militaire.

Réacheminer le courrier sélectivement

«Réacheminer le courrier sélectivement» est proposé pour des réacheminements en Suisse. Sous certaines conditions, vous pouvez utiliser cette prestation pour une adresse de destination à l'étranger. Votre conseillère ou votre conseiller à la clientèle se tient à votre disposition pour toute clarification nécessaire à cet effet.

Prix

Réacheminement de courte durée
Pour le réacheminement du courrier commercial vers une autre adresse de distribution pendant trois mois maximum, les prix suivants s'appliquent:

Réacheminer le courrier	**Au guichet**	**Sur Internet**
En Suisse (jusqu'à 3 mois)		
Prix de base* pour 2 semaines	22.00	10.00
Pour chaque semaine supplémentaire (max. 11 semaines)	4.00	4.00
Étranger		
Prix de base* pour 2 semaines	42.00	30.00
Pour chaque semaine supplémentaire	10.00	10.00
Suppléments courants		
Toute personne adulte ou personne morale supplémentaire	5.00	5.00
Ordre exprès	10.00	10.00

* Prix en CHF, TVA incluse
Si vous souhaitez en outre une réexpédition de colis en Suisse, des frais de port d'un montant de CHF 8.00 vous seront facturés à la réception.

Réacheminement à long terme
La facturation des trois premiers mois du réacheminement vers une autre adresse de distribution s'effectue lors de la passation de l'ordre au guichet ou via Internet. À partir du quatrième mois, les prix suivants s'appliquent:

Réacheminer le courrier	**Prix en CHF, hors TVA**
En Suisse (au-delà de 3 mois) ou Réacheminer le courrier sélectivement	
Prix minimum mensuel par adresse de réacheminement*	27.00
Prix par envoi lettre réacheminé **mécaniquement****	0.02
Prix par envoi lettre réacheminé **manuellement** (en option)***	1.00

* Le prix mensuel minimum par adresse de réacheminement est facturé lorsque la valeur minimale de CHF 27.00 (hors TVA) par mois n'est pas atteinte par l'addition des prix unitaires.

** Si les prix unitaires du courrier commercial réacheminé excèdent la valeur minimale de CHF 27.00 par mois (hors TVA), le prix mensuel minimum ne figure pas sur la facture et seules les lettres réacheminées mécaniquement sont facturées.

*** Si vous souhaitez un réacheminement intégral y compris des lettres non traitées mécaniquement, les envois de lettres réacheminés manuellement seront facturés au prix unitaire du réacheminement **manuel**.

Les CG en vigueur et faisant partie intégrante du contrat «Prestations du service postal», ainsi que les conditions «Réacheminer le courrier» et «Réacheminer le courrier», ou encore les CG «Case postale» pour les réacheminements à des adresses de cases postales ou la distribution dans des cases postales peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. À la demande de la cliente ou du client, la Poste peut fournir une version papier des CG.

Poste CH SA
Services logistiques
Wankdorfallee 4
3030 Berne

www.poste.ch/courrier-commercial-reexpedier
Téléphone 0848 888 888

2017-087 (LS) 09.2024